

# ON S'ACTIVE EN MAURICIE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET  
RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR  
(PAFILR)



**DOCUMENT DE PRÉSENTATION**  
AUTOMNE 2024

## DESCRIPTION

Ce programme d'aide financière a pour but de soutenir et d'appuyer les organismes locaux et régionaux en matière de promotion et de valorisation de la pratique régulière d'**activités physiques et de plein air**. Ainsi, **une aide financière** est accordée aux unités régionales de loisir et de sport (URLS) par le Ministère de l'Éducation du Québec à des fins de redistribution à divers organismes qui présentent des projets démontrant **des initiatives structurantes en activité physique, en sport et en plein air**.

## DÉFINITIONS

### Activité physique

À cette fin, les activités physiques, qui comprennent le sport, le loisir physiquement actif et le plein air, font référence à toute forme d'activité qui met le corps en mouvement et entraîne une dépense énergétique.

### Plein air

Pour leur part, les activités de plein air désignent une activité physique, non motorisée et sans prélèvement (chasse, pêche), pratiquée à l'extérieur dans un rapport dynamique avec les éléments de la nature.

## OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif est de soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, pour favoriser **directement** la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.

- Faire découvrir ou redécouvrir le plaisir d'être actif physiquement
- Offrir des activités physiques et de plein air sous forme d'activités d'initiation et de découvertes
- Accroître les possibilités d'être actif physiquement en aménageant ou réaménageant des espaces publics
- Rendre accessible à la population du matériel durable, en bon état et sécuritaire

## ORGANISMES ADMISSIBLES

- Organismes à but non lucratif
- Municipalités, villes, MRC et conseils de bande
- Établissements d'enseignement publics ou privés et centres de services scolaires
- Centres de la petite enfance\*
- Coopératives

*\*Certaines conditions s'appliquent.*

## DÉPENSES ADMISSIBLES

Types de dépenses	Exemples admissibles
<p><b>Achat de matériel durable, en bon état et sécuritaire permettant la pratique d'activité physique, de sport, de plein air ou de loisir actif*</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipements sportifs et de plein air (ski, raquette, patin, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, trottinette, etc.);</li> <li>• Sac à dos, tente, sac de couchage, tapis de sol, toile et bâche, lampe frontale, boussole;</li> <li>• Matériel de jeu et d'activités physiques (ballons, bâtons, buts, paniers, tapis de yoga, tapis de gymnastique, etc.);</li> <li>• Ensemble de pluie (suit et bottes seulement ) pour les enfants en plein air;</li> <li>• Chronomètre, système de chronométrage ou tableau indicateur électronique.</li> </ul>
<p><b>Organisation d'activités physiques et de plein air sous forme d'activités d'initiation et de découvertes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines (salaire) pour l'animation d'activités physiques (contracté à l'extérieur);</li> <li>• Frais de libération des enseignants pour participer aux activités avec les élèves.</li> </ul>
<p><b>Aménagement ou réaménagement d'un espace public</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines (salaire) pour la réalisation des travaux (contracté à l'extérieur);</li> <li>• Matériaux de construction;</li> <li>• Infrastructure (module de jeux, balançoire, mur d'escalade, parcours ,etc.);</li> <li>• Location ou achat d'équipements ou d'outils pour la réalisation des travaux.</li> </ul>

\* L'ensemble du matériel ou de l'équipement doit demeurer la propriété de l'organisme bénéficiaire et ne doit en aucun cas être la propriété d'individus.

## DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Taxes;
- Frais de livraison, de transport ou de douanes;
- Dépenses engagées avant la confirmation du soutien financier par l'URLS de la Mauricie;
- Dépenses destinées exclusivement à un citoyen ou à un participant (médaille, vêtements, uniformes, prix, etc.);
- Achat de produit, de matériel ou d'équipement relatif à l'alimentation ou à l'hydratation (gourde, réchaud, nourriture, etc.);
- Dépenses non essentielles à la pratique de l'activité physique et de plein air contribuant uniquement à l'amélioration de l'ambiance (système de son, décorations, etc.);
- Dépenses relatives à la sécurité (trousse premiers soins, caméra de surveillance, assurances, etc.);
- Mobilier urbain ( tables, banc, poubelle, abri solaire, etc.);
- Construction d'une bâtisse ou installations éphémères (chapiteaux);
- Ressources humaines pour la planification, l'élaboration ou la coordination d'un programme ou d'une activité;
- Dépenses sans factures;
- Autres coûts n'étant pas considérés comme admissibles.

## MODALITÉS DU SOUTIEN FINANCIER

- L'URLS de la Mauricie soutient jusqu'à 75% (50% pour les non membres) des dépenses admissibles des projets retenus pour un maximum de 9 500 \$. L'organisme bénéficiaire s'engage à assumer au minimum 25% (50% pour les non membres) des dépenses admissibles ainsi que toutes les dépenses non admissibles relatives à son projet;

### Exemple

	Dépenses admissibles totales	Soutien de l'URLSM	Contribution du milieu
<b>Membre</b>	4 000 \$	3 000 \$ (4 000 X 75% = 3 000)	1 000 \$ (4 000 X 25% = 1 000)
<b>Non membre</b>	4 000 \$	2 000 \$ (4 000 X 50% = 2 000)	2 000 \$ (4 000 X 50% = 2 000)

- Un montant maximum de 9500\$ peut être octroyé par année, par organisme;
- Les organismes n'ayant pas encore déposé de demande dans ce programme seront priorisés;
- Une demande ne peut être déposée pour un projet déjà financé par le Ministère de l'Éducation du Québec ou par un autre programme de l'URLS de la Mauricie;
- Le versement de l'aide financière est conditionnel à réception des preuves justificatives (factures finales, contrat) et du rapport d'activité à la suite de l'approbation du projet par le ministère.

## APPEL DE PROJETS

Période de dépôt : *(à venir)*

Approbation du projet : *(à venir)*

Réalisation du projet : *(à venir)*

Remise du rapport d'activité et des preuves justificatives : *(à venir)*



Formulaire de demande d'aide financière *(à venir)*  
*On s'active en Mauricie*



Rapport d'activité *(à venir)*  
*On s'active en Mauricie*

**Pour déposer une demande, rendez-vous sur notre site internet dans l'onglet :**

➔ Programme et services ➔ Soutien financier ➔ On s'active en Mauricie  
*(à venir)*



## POUR COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

---

**Elizabeth Farrier**, conseillère en loisir

elizabeth.farrier@urlsmauricie.com

819-691-3075 poste 6534